

# Expertises médicales :

# ATTENTION !

## Aide-mémoire de la travailleuse et du travailleur

Dans le cadre d'un dossier CNESST, l'employeur a le droit de vous convoquer à un examen avec un médecin afin d'obtenir un rapport d'expertise médicale :

- Avisez votre syndicat local de la date de votre examen d'expertise médicale;
- Ne signez rien (venant de l'employeur ou du médecin désigné);
- N'hésitez pas à imposer vos limites si les mouvements que vous commande le médecin provoquent de la douleur additionnelle;
- À la suite de cet examen, remplissez le formulaire d'expertise médicale fourni par votre syndicat local;
- Dès sa réception, l'employeur a l'obligation de vous transmettre une copie du rapport d'expertise ainsi qu'à votre médecin traitant;
- Acheminez le plus rapidement possible une copie dudit rapport à votre syndicat local;
- Veillez à consulter votre syndicat local sur toutes autres décisions de la CNESST que vous recevrez par la suite.

**Parlez-en à  
votre syndicat !**



**Conseil  
central**  
de Québec-  
Chaudière-  
Appalaches